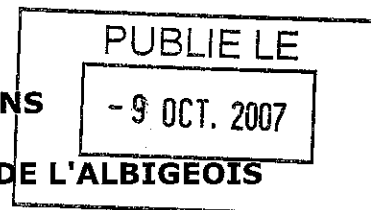


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 OCTOBRE À 20 HEURES 30



L'An Deux Mille Sept, le 2 Octobre 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 2 Octobre 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, André BAUP, Josian VAYRE, Gérard FABRE, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Gérard SOULOUMIAC, Pierre CRESPO, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Guy BORIES, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX, Michel ALBINET.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SÉGURA.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants) : 31

N° 3 - 95 / 2007 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - EXONÉRATIONS

Pilote : Finances et budget

Autres services concernés : Collecte des ordures ménagères
Traitement des déchets et prévention des risques

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Par délibération du 18 septembre 2002, le Conseil de Communauté de Communes de l'Albigeois a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors de notre séance du 27 septembre 2005, nous avons décidé de poursuivre le régime d'exonération propre à chacune des communes membres en définissant les modalités d'exonération de TEOM suivantes :

↳ Pour les propriétés :

- Sur la zone A, peuvent être exonérées celles qui sont situées à plus de 200 m du lieu de collecte et qui ne bénéficient pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,

- Sur les zones B et C, peuvent être exonérées celles qui ne sont pas situées sur un circuit de collecte des ordures ménagères et qui ne bénéficient pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

↳ Pour les locaux à usage industriel ou commercial, peuvent être exonérés sur toutes les zones ceux dont l'occupant assure lui-même la collecte et le traitement des ordures ménagères. La demande d'exonération doit être faite à l'appui d'un justificatif.

Il est précisé que les exonérations ne sont pas de droit.

Je rappelle que le service de collecte des ordures ménagères est assuré sur la totalité du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sur les voies publiques ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale aux véhicules lourds dans le cadre du code de la route.

Je vous propose de fixer la liste des bénéficiaires de l'exonération de la TEOM comme joint en annexe.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'article 1521 du code général des impôts,

Vu l'avis du Bureau du 18 Septembre 2007,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 Septembre 2007,

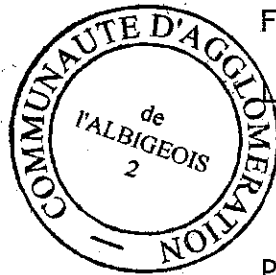
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

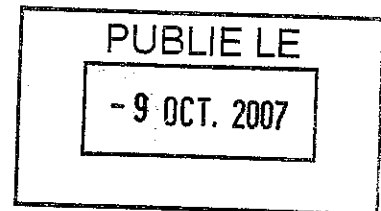
☞ **DÉCIDE** de fixer la liste des bénéficiaires de l'exonération de la TEOM comme joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Octobre 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



ANNEXE

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

1 - LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

ZONE A - COMMUNE D'ALBI :

PROPRIETAIRES	LOCATAIRES
RUCHE MERIDIONALE 24, rue de la Montat 42100 SAINT-ETIENNE	GEANT CASINO HYPERMARCHE 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
GIE-GACI et RUCHE MERIDIONALE 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI	DIVERS COMMERCES Dans galerie marchande 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
A.D.A.P.E.A.I "Les Papillons Blancs du Tarn" 13, rue des Cordeliers 81000 ALBI	CENTE D'AIDE PAR LE TRAVAIL "ALBI-JARLARD" 71, rue André Ampère 81000 ALBI
FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY 1, rue Lavazière 81000 ALBI	CENTRE HOSPITALIER P. JAMET Divers locaux d'hospitalisation lourde N° Invariant 152 498 P 1 rue Lavazière 81000 ALBI

ZONE B :

COMMUNE D'ARTHES : NEANT

COMMUNE DE CAMBON D'ALBI : NEANT

COMMUNE DE CARLUS : NEANT

COMMUNE DE CUNAC : NEANT

COMMUNE DE DENAT : NEANT

COMMUNE DE FREJAIROLLES :

COMMUNE DE LABASTIDE-DENAT : NEANT

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS : NEANT

COMMUNE DE PUYGOUZON :

PROPRIETAIRES	ADRESSE
Magasin CONFORAMA	Al Caussé
Magasin IMMO BUT	Avenue de Garban

PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	ADRESSE
SCI DE PUJOLS ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	MAGASIN GIFI SARL DISTRI ALBOSA	Route de Castres
BRICORAMA 21 avenue de Lattre de Tassigny 94120 FONTENAYs/BOIS	Magasin BRICORAMA	Route de Castres

COMMUNE DE SAINT-JUERY : NEANT**COMMUNE DE SALIES : NEANT****ZONE C :****COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS : NEANT****COMMUNE DU SEQUESTRE :****COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN : NEANT****COMMUNE DE ROUFFIAC : NEANT****COMMUNE DE TERSSAC : NEANT****2 -PROPRIETES****ZONE A - COMMUNE D'ALBI:**

NOM ET PRENOM	ADRESSE :
Monsieur BIRBES Serge Jean Paul	25, chemin de la Bane
Monsieur GARDELLE Bruno	21, chemin de la Bane
Monsieur GICQUEL Christian	42, chemin du Four à Chaux
Monsieur GINESTE Irénée	Sablans de Pélissier
Monsieur IRISSOU Jacques Roger	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur KRSTIC Alexander	Chemin de la Vitarelle Haut
Monsieur MARTY Maurice	La Marre
Monsieur MATTER Francis	27, chemin de la Bane
Monsieur NARBONNE Gilles Maurice	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur SAVENIER Jean-Jacques	La Clarié Côte de Mascrabières
Madame SEGONE Nicole Thérèse	La Guittardié

ZONE B :

COMMUNE D'ARTHES : NEANT

COMMUNE DE CAMBON D'ALBI :

COMMUNE DE CARLUS : NEANT

COMMUNE DE CUNAC : NEANT

COMMUNE DE DENAT : NEANT

COMMUNE DE FREJAIROLLES : NEANT

COMMUNE DE LABASTIDE-DENAT : NEANT

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS : NEANT

COMMUNE DE PUYGOUZON : NEANT

COMMUNE DE SAINT-JUERY : NEANT

COMMUNE DE SALIES : NEANT

ZONE C :

COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS : NEANT

COMMUNE DU SEQUESTRE : NEANT

COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN : NEANT

COMMUNE DE ROUFFIAC : NEANT

COMMUNE DE TERSSAC : NEANT